

## Index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2022

Conformément à la loi n°2018-771 du 7 septembre 2018, dite « Loi avenir professionnel », Neoen SA a calculé son index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, au titre de l'année 2022<sup>1</sup>.

**Pour l'année 2022, l'index Egapro de Neoen SA est de 100 points sur 100, contre 98 sur 100 en 2021.**

L'index est composé de **quatre indicateurs**<sup>2</sup>, mesurés selon un barème de points défini par décret :

1. l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes - la note obtenue est de 40/40 ;
2. l'écart de répartition des augmentations individuelles - la note obtenue est de 35/35 ;
3. le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité - la note obtenue est de 15/15 ;
4. la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations - la note obtenue est de 10/10.

---

<sup>1</sup> La période considérée est du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

<sup>2</sup> Pour les entreprises de moins de 250 salariés.